

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt trois
Le 01 décembre à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur VEZON Christophe, Maire.**

Date de convocation : 22/11/2023.

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présent(s) : 10

Absent(s) représenté(s) : 0

Absent(s) : 1

Présent(s) : Mmes BEAUMEL, BEAL, JOLY, MM VEZON, BOYER, REDON, LACOURT, CHASSAING, PIALOUX et HASLAY.

Absent(s) représenté(s) : /

Absent(s) : M MORAKIS.

Secrétaire de séance : M HASLAY

Délibération n°2023-33

Objet :
Eclairage public – Optimisation
des systèmes de gestion
d'éclairage public sur la
commune d'Egliseneuve des
Liards.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, les futurs travaux d'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public de la commune d'Egliseneuve des Liards réalisés par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

Le montant estimatif des travaux est fixé à hauteur de 780 € HT et la participation de la commune s'élèverait à 78 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal (optimisation des systèmes de gestion d'éclairage public) pour la commune d'Egliseneuve des Liards.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document relatif au dossier ;
- Décide de porter le montant de la participation communale au prochain budget.

Votes pour : 10 – Votes contre : 0

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 1^{er} décembre 2023.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture

Le Maire,
Christophe VEZON

Le :

Publié ou notifié

Le :